



Publié par le Centre International
de Référence pour les droits de l'enfant
privé de famille

Bulletin mensuel

N° 179
Février 2014

EDITORIAL

La parole aux adoptés

A l'occasion de la publication de la Charte des adoptés¹ en France, le SSI/CIR a choisi de donner la parole aux adoptés, une voix de plus en plus forte, plus fréquemment sollicitée et, espérons-le, plus écoutée.

En décembre 2013, le Conseil national des adoptés français dont le but est de favoriser le dialogue nécessaire entre différents acteurs et parties prenantes de l'adoption, a publié une Charte mettant en avant dix priorités de l'adoption tant nationale qu'internationale. Cette action reflète le développement que connaissent dans le monde les associations de personnes adoptées, comme en témoigne également l'expérience danoise présentée en page 7. Ces mouvements fournissent non seulement des services de soutien aux adoptés, à leur famille et aux futurs parents adoptifs, mais jouent également pour certains un véritable rôle sur la scène politique.

Pour une éthique de l'adoption

Les adoptés eux-mêmes rappellent dans cette Charte les principes éthiques fondamentaux que doit poursuivre l'adoption dans sa globalité et au cas par cas. Parmi eux, ils rappellent ainsi le respect nécessaire du principe de subsidiarité et insistent notamment sur l'application de ce dernier, y compris à l'intérieur des pays d'accueil: « il est urgent de travailler sur la situation des enfants [nés sur le sol français] délaissés et sur leur adoptabilité ». Le passage obligatoire par un OAA est préconisé ainsi qu'une limitation du nombre de ces derniers afin d'éviter toute concurrence et augmentation inutile des coûts. Un accent majeur est mis sur l'accompagnement pré-adoption de l'enfant: «

l'adopté ne doit pas quitter son pays de naissance si celui-ci ne peut garantir ou prouver qu'il y eu un accompagnement préalable à l'adoption. Il faut s'assurer que le départ lui soit expliqué (...) ».

Pour un respect des droits des adoptés

« L'adoption, ce n'est pas de l'humanitaire », une phrase qui dans la bouche des adoptés raisonne de manière encore plus forte. L'adoption doit se centrer en priorité sur le meilleur intérêt de la personne adoptée et respecter l'ensemble de ses droits: le droit d'avoir une enfance protégée, de pouvoir se construire une identité et de s'approprier son histoire. Les adoptés mettent en avant leur droit d'attendre de la part de leurs parents adoptifs une sincérité absolue, rien ne doit leur être caché, la vérité doit leur être transmise. Comme le rappelle si bien cette Charte, « la vie de l'adopté ne commence pas avec l'adoption, elle est déterminée par les conditions de sa venue au monde tout autant que par l'évènement de son adoption ». Les adoptés revendiquent à cet effet leur droit d'effectuer des démarches, et de se voir reconnaître le caractère intime et personnel de ces dernières. Les adoptés ont enfin le droit d'être des enfants comme les autres et d'être protégés contre toute forme de discrimination.

Vers une plus grande implication politique ?



32 Quai du Seujet ■ 1201 Genève ■ Suisse
irc-cir@iss-ssi.org ■ www.iss-ssi.org

Malgré l'expansion qu'une association telle que la Voix des adoptés² a connue en France - elle est en effet devenue un acteur incontournable de l'adoption - il n'en demeure pas moins que ce type d'acteur rencontre encore des difficultés à être intégré au sein des institutions en charge de l'adoption. Pourtant, leurs expériences et leur travail de réflexion devraient nourrir les discussions ayant trait à l'adoption tant nationale qu'internationale. La Charte des adoptés préconise sur ce point la nomination d'un représentant des adoptés « pour chacun des lieux de pilotage, de réflexion, d'arbitrage, de décision visant les

processus de pré-adoption, adoption et post adoption, ou, à défaut, que les adoptés soient représentés par un médiateur indépendant ».

Le SSI/CIR est heureux d'ouvrir son bulletin aux adoptés afin que leur voix soit mieux entendue et respectée. Il souhaite par ailleurs poursuivre cet effort à travers la publication d'autres témoignages d'associations de personnes adoptées dans la nouvelle rubrique lancée à cet effet : « Parole aux adoptés » (voir p.7)

L'Équipe du SSI/CIR
Février 2014

